

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## **JACQUET METALS**

SA au capital de 34 296 782,05 euros  
7, rue Michel Jacquet  
69800 SAINT-PRIEST

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

Membre de la Compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
Cité internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon Cedex 06  
632 013 843 RCS Nanterre

## **ERNST & YOUNG et Autres**

### **Commissaire aux Comptes**

Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Jacquet Metals Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société JACQUET METALS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation***

#### ***Risque identifié***

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation s'élève à 139,5 millions d'euros et représente environ 19 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

### ***Notre réponse***

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur,
- corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les *business plans* préparés par la direction, les performances historiques et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et

consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Jacquet Metals par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 20 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**ERNST & YOUNG et Autres**

Françoise Méchin  
Associée

Lionel Denjean  
Associé

## Compte de résultat

k€	Notes	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2.4.1</b>	<b>34 080</b>	<b>41 344</b>
Reprises sur amortissements et provisions		536	357
Autres produits	2.4.2	3 532	2 707
Transferts de charges	2.4.2	3 519	2 741
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>41 667</b>	<b>47 150</b>
Achats et charges externes		(31 343)	(29 358)
Impôts, taxes et versements assimilés		(772)	(735)
Salaires et traitements		(4 041)	(6 628)
Charges sociales		(1 548)	(2 515)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 021)	(1 072)
Autres charges		(503)	(397)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2.4.3</b>	<b>(39 228)</b>	<b>(40 705)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.4.3</b>	<b>2 438</b>	<b>6 445</b>
Produits de participations		21 081	17 903
Autres intérêts et produits assimilés		27 161	9 755
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		776	29
Différences positives de change		1 017	3 868
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>2.4.4</b>	<b>50 035</b>	<b>31 555</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		(961)	(776)
Intérêts et charges assimilées		(15 581)	(6 707)
Différences négatives de change		(879)	(4 328)
<b>Charges financières</b>	<b>2.4.4</b>	<b>(17 422)</b>	<b>(11 811)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2.4.4</b>	<b>32 613</b>	<b>19 744</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>35 052</b>	<b>26 189</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		93	44
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2.4.5</b>	<b>93</b>	<b>44</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(5)	(5)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(43)	(128)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2.4.5</b>	<b>(48)</b>	<b>(133)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2.4.5</b>	<b>45</b>	<b>(89)</b>
Participation des salarié		-	-
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2.4.6, 2.4.7, 2.4.8</b>	<b>(2 870)</b>	<b>361</b>
<b>Résultat net</b>		<b>32 227</b>	<b>26 461</b>

## Bilan au 31 décembre

k€		31.12.23			31.12.22
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.5.1	2 483	2 401	81	189
Immobilisations corporelles	2.5.1	12 466	5 720	6 746	5 884
Immobilisations financières	2.5.1, 2.5.2	196 287	12 300	183 987	171 873
<b>Actif immobilisé</b>		<b>211 235</b>	<b>20 421</b>	<b>190 814</b>	<b>177 945</b>
Avances et acomptes versés	2.5.3	17	-	17	7
Créances d'exploitation	2.5.3	11 475	434	11 040	10 778
Créances diverses	2.5.3	286 145	-	286 145	281 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5.4	249 177	-	249 177	177 365
<b>Actif circulant</b>		<b>546 813</b>	<b>434</b>	<b>546 379</b>	<b>469 270</b>
Comptes de régularisation	2.5.5	3 792	-	3 792	2 617
<b>Total actif</b>		<b>761 841</b>	<b>20 855</b>	<b>740 986</b>	<b>649 832</b>
<b>Passif</b>					
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.6.1, 2.6.3</b>			<b>214 974</b>	<b>214 529</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2.6.4</b>			<b>4 326</b>	<b>4 669</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	2.6.5			422 359	349 451
Comptes courants bancaires	2.5.4, 2.6.5			19 421	16 215
Autres dettes financières	2.6.5			48 596	30 964
<b>Dettes financières</b>				<b>490 375</b>	<b>396 630</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6.5			9 364	11 499
Dettes fiscales et sociales	2.6.5			5 044	7 397
<b>Dettes d'exploitation</b>				<b>14 408</b>	<b>18 896</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6.5			21	28
Autres dettes diverses	2.6.5			14 667	12 769
<b>Dettes diverses</b>				<b>14 688</b>	<b>12 797</b>
<b>Total dettes</b>				<b>519 470</b>	<b>428 322</b>
Comptes de régularisation	2.6.6			2 215	2 311
<b>Total passif</b>				<b>740 986</b>	<b>649 832</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Notes annexes aux comptes sociaux de JACQUET METALS SA

### 2.1 Faits marquants

Néant.

### 2.2 Règles et méthodes comptables

#### Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2020-09.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2023 a une durée de douze mois.

#### Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique " provisions réglementées ".

## **Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

## **Actifs financiers**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

## **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

## **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

## **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## **Opérations en devises**

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Écart de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

## Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2023	2022
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Table de mortalité	INSEE 2012-2016	INSEE 2012-2016
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	Âge d'ouverture des droits	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
<b>Hypothèses financières</b>		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,20%	3,50%
Autres régimes	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires	0,70% à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,70% à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47%	47%
Taux de rendement des actifs financiers	1,00%	1,00%

\* CSP : catégories socioprofessionnelles.

## Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

## Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

## 2.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 2.4 Notes sur le compte de résultat

### 2.4.1 Chiffre d'affaires

k€	2023		2022	
France	4 215	12%	4 720	11%
Hors France	29 864	88%	36 624	89%
<b>Total</b>	<b>34 080</b>	<b>100%</b>	<b>41 344</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

## 2.4.2 Autres produits et transferts de charges

k€	2023	2022
Autres produits	3 532	2 707
Transferts de charges	3 519	2 741
<b>Total</b>	<b>7 051</b>	<b>5 448</b>

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, dont des loyers de bâtiments loués.

## 2.4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2023	2022
Charges d'exploitation	(39 228)	(40 705)
Résultat d'exploitation	2 438	6 445

Les charges d'exploitation s'élèvent à 39,2 millions d'euros contre 40,7 millions d'euros en 2022. Cette variation est principalement due à la diminution des charges de personnel.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2,4 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2022.

## 2.4.4

**Résultat financier**

Le résultat financier (produit) s'établit à 32,6 millions d'euros, contre 19,7 millions d'euros en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus des filiales et des produits de placements.

k€	2023	2022
Dividendes reçus des filiales	21 081	17 903
Revenus de placement	17 572	8 677
Revenus de prêts*	17 572	8 677
Reprises de provisions	776	29
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	776	28
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	-	1
Autres	10 606	4 946
Autres produits financiers	9 588	1 078
Gains de change	1 017	3 868
<b>Produits financiers</b>	<b>50 035</b>	<b>31 555</b>
Intérêts et charges assimilées	(15 581)	(6 707)
Pertes de change	(879)	(4 328)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(961)	(776)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(961)	(776)
<b>Charges financières</b>	<b>(17 422)</b>	<b>(11 811)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>32 613</b>	<b>19 744</b>

\* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

## 2.4.5

**Résultat exceptionnel**

k€	2023	2022
Cessions d'actifs immobilisés	8	-
Cessions de titres	-	-
Autres produits exceptionnels	86	44
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>93</b>	<b>44</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	(48)	(133)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(48)</b>	<b>(133)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>45</b>	<b>(89)</b>

Les autres charges et produits exceptionnels sont essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

## 2.4.6

**Impôt sur les sociétés**

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2023, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2020.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

### Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€	2023				2022
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Nature de résultats					
Résultat courant	35 052	(3 739)	208	31 520	23 791
Résultat exceptionnel	45	(12)	-	33	(67)
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	2 001	-	2 001	1 400
Contribution sociale 3,3% de l'IS > 763k€	-	(33)	-	(33)	(13)
Crédits d'impôt	-	113	-	113	86
Incidence IS filiales	-	-	(1 407)	(1 407)	1 263
<b>Total</b>	<b>35 097</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(1 199)</b>	<b>32 227</b>	<b>26 461</b>

## 2.4.7

### Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2023	2023	2022
<b>Accroissements d'impôts latents (passif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
<b>Impôts différés passif (dette future)</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Allègements d'impôts latents (actif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	5 944	1 486	1 324
Déficits reportables fiscalement *	-	-	464
<b>Impôts différés actif (créance future)</b>	<b>5 944</b>	<b>1 486</b>	<b>1 788</b>
<b>Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts</b>	<b>5 912</b>	<b>1 478</b>	<b>1 780</b>

\* En 2023, les déficits reportables ont été entièrement utilisés pour 1 858 milliers d'euros.

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

## 2.4.8

## Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2023	2022
Résultat de l'exercice	32 227	26 461
Impôt sur les bénéfices	(2 870)	361
Résultat avant impôts	35 097	26 100
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)</b>	<b>35 097</b>	<b>26 100</b>

## 2.5

## Notes sur le Bilan - Actif

## 2.5.1

## Variation des immobilisations

k€	31.12.22	Augmentation	Diminution	31.12.23
<b>Valeur brute</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 411</b>	<b>25</b>	<b>(10 953)*</b>	<b>2 483</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 692</b>	<b>1 475</b>	<b>(702)*</b>	<b>12 466</b>
Titres de participations	151 849	-	-	151 849
Créances rattachées aux participations	29 383	11 814	(4 043)	37 155
Actions auto-détenues	786	17 363	(13 436)	4 713
Prêts et autres immobilisations financières	2 155	416	-	2 570
<b>Immobilisations financières</b>	<b>184 173</b>	<b>29 593</b>	<b>(17 479)</b>	<b>196 287</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>209 276</b>	<b>31 094</b>	<b>(29 134)</b>	<b>211 235</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 222</b>	<b>132</b>	<b>(10 953)</b>	<b>2 401</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 809</b>	<b>613</b>	<b>(702)</b>	<b>5 720</b>
Titres de participations	12 300	-	-	12 300
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 300</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>31 331</b>	<b>745</b>	<b>(11 655)</b>	<b>20 421</b>
<b>Valeurs nettes des immobilisations</b>	<b>177 945</b>			<b>190 814</b>

\* Mises au rebut de matériels et logiciels informatiques intégralement amortis.

## 2.5.2

## Immobilisations financières

## Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 140 millions d'euros.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

	k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Dividendes versés à la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
JACQUET Holding SARL		France	14 337	43 287	100%	19 695	19 695	-	-	11 857
STAPPERT Deutschland GmbH		Allemagne	8 871	80 976	100%	6 517	6 517	20 750	356 015	6 119
IMS group Holding SAS		France	10 854	97 344	100%	108 581	108 581	-	-	9 935

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 37,2 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

### Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

2.5.3

## Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.23	Montants nets au 31.12.23	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
<b>Actif immobilisé</b>					
Créances rattachées à des participations	37 155	37 155	37 155	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	2 570	2 570	253	1 740	576
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés	17	17	17	-	-
Créances d'exploitation	11 475	11 040	11 040	-	-
Créances diverses	286 145	286 145	117 198	168 943	5
Charges constatées d'avance	1 940	1 940	1 874	66	-
<b>Total</b>	<b>339 301</b>	<b>338 867</b>	<b>167 536</b>	<b>170 750</b>	<b>581</b>

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (275 millions d'euros dont 169 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

2.5.4

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 :

k€	Valeur brute au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.22
Actions propres affectées aux AGA	52	52	104
Disponibilités	249 125	249 125	177 261
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>249 177</b>	<b>249 177</b>	<b>177 365</b>

## 2.5.5

**Comptes de régularisation - Actif**

k€	31.12.23	31.12.22
Charges constatées d'avance	1 940	1 683
Charges à répartir sur plusieurs exercices	892	158
Écarts de conversion actif	961	776
<b>Comptes de régularisation – Actif</b>	<b>3 792</b>	<b>2 617</b>

## 2.6

**Notes sur le Bilan - Passif**

## 2.6.1

**Renseignements concernant les capitaux propres****Capital social**

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 22 497 209 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 34 296 782,05 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions/ fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>31.12.22</b>	<b>23 022 739</b>	<b>35 098</b>	<b>58 142</b>	<b>3 663</b>	<b>91 134</b>	<b>26 461</b>	<b>32</b>	<b>214 530</b>
Affectation du résultat	-	-	-	-	26 461	(26 461)	-	-
Distributions	-	-	-	-	(22 667)	-	-	(22 667)
Réduction de capital	(525 530)	(801)	(7 766)	(233)	(315)	-	-	(9 116)
Variation provision pour pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2023	-	-	-	-	-	32 227	-	32 227
<b>31.12.23</b>	<b>22 497 209</b>	<b>34 297</b>	<b>50 376</b>	<b>3 430</b>	<b>94 613</b>	<b>32 227</b>	<b>32</b>	<b>214 975</b>

**Autres réserves et report à nouveau**

Le poste des " autres réserves et report à nouveau (RAN) " inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

**Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au §2.6.3 du présent chapitre.

## 2.6.2

**Opérations afférentes aux titres de la Société****Contrat de liquidité**

Au 31 décembre 2023, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,6 million d'euros de liquidité et de 9 835 titres pour une valeur de marché de 0,2 million d'euros.

## Programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-quatrième et treizième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le "Programme de Rachat").

Au cours de l'année 2023, la Société a racheté 761 411 actions JACQUET METALS en vue de leur annulation dont 1 000 actions affectées aux attributions gratuites d'actions.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 293 473 actions représentant 1,3 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,8 millions d'euros :

- 3 500 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés ; elles sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 9 835 actions dans le cadre du contrat de liquidité ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 280 138 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 4,5 millions d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.22	Augmentation	Diminution / Attribution	31.12.23	Coût d'entrée	Provision au 31.12.23	Valeur nette au 31.12.23
Actions affectées aux programmes de rachat	45 257	760 411	525 530	280 138	4 531	-	4 531
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	7 500	1 000	5 000	3 500	52	-	52
<b>Actions affectées</b>	<b>52 757</b>	<b>761 411</b>	<b>530 530</b>	<b>283 638</b>	<b>4 583</b>	<b>-</b>	<b>4 583</b>
Actions du compte de liquidité	12 690	241 469	244 324	9 835	181	-	181
<b>Actions non affectées</b>	<b>12 690</b>	<b>241 469</b>	<b>244 324</b>	<b>9 835</b>	<b>181</b>	<b>-</b>	<b>181</b>
<b>Total</b>	<b>65 447</b>	<b>1 002 880</b>	<b>774 854</b>	<b>293 473</b>	<b>4 764</b>	<b>-</b>	<b>4 764</b>

## Annulation d'actions auto-détenues

Les Assemblées générales du 24 juin 2022 et du 30 juin 2023 ont autorisé, respectivement dans leur quarante-troisième et quatorzième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par lesdites Assemblée générale dans leur vingt-quatrième et treizième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

En 2023, le Conseil d'administration a annulé 525 530 actions.

À l'issue de ces annulations, le capital social de la Société est composé de 22 497 209 actions.

## Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

2.6.3

## Provisions réglementées

k€	31.12.22	Dotation	Reprise	31.12.23
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>

## 2.6.4

**Provisions pour risques et charges**

k€	31.12.22	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.23
Provision pour pertes de change	776	961	776	-	961
<b>Provisions pour risques</b>	<b>776</b>	<b>961</b>	<b>776</b>	-	<b>961</b>
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provision pour pensions et obligations similaires *	3 300	9	536	-	2 772
Autres provisions pour charges	593	-	-	-	593
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 893</b>	<b>9</b>	<b>536</b>	-	<b>3 365</b>
<b>Total</b>	<b>4 669</b>	<b>970</b>	<b>1 313</b>	-	<b>4 326</b>
Dont exploitation		9	536	-	
Dont financier		961	776	-	
Dont exceptionnel		-	-	-	

\* Au 31 décembre 2023, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 2 772 milliers d'euros dont 2 479 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 285 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 8 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

## 2.6.5

**Échéancier des dettes**

k€	Montant au 31.12.23	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	422 359	82 312	268 938	71 109
Comptes courants bancaires	19 421	19 421	-	-
Autres dettes financières	48 596	48 185	-	411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 364	9 364	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 044	5 044	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21	21	-	-
Autres dettes diverses	14 667	14 667	-	-
<b>Total</b>	<b>519 470</b>	<b>179 013</b>	<b>268 938</b>	<b>71 520</b>

## 2.6.6

**Comptes de régularisation - Passif**

k€	31.12.23	31.12.22
Produits constatés d'avance	233	541
Écarts de conversion passif	1 983	1 770
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>2 215</b>	<b>2 311</b>

## 2.7

**Autres informations**

## 2.7.1

**Effectifs à la clôture**

Equivalents temps plein	31.12.23	31.12.22
Cadres	12	12
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

## 2.7.2

**Rémunération versée aux mandataires sociaux**

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2023 se sont élevés à 2 176 milliers d'euros contre 2 138 milliers d'euros en 2022.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 121 milliers d'euros en 2023 contre 116 milliers d'euros en 2022.

**Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants**

k€	Sites	Loyers 2023 HT	Loyers 2022 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	694	660
	Villepinte - France	225	213
SCI Cité 44	Lyon - France	546	608
SCI de Migennes	Migennes - France	259	240

**Prêts et garanties accordés aux dirigeants**

Néant.

## 2.7.3

**Engagements financiers****Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales**

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2023	2022
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	74 541	76 553
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>74 541</b>	<b>76 553</b>

**Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales**

k€	2023	2022
Garanties autonomes	6 953	26 040
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>6 953</b>	<b>26 040</b>
Dont à moins de 1 an	6 953	26 040
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

**Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement**

k€	2023			2022		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	220 000	220 000	-	220 000	220 000	-
Crédit syndiqué revolving	160 000	-	160 000	125 000	17 500	107 500
Autres crédits	317 117	219 159	97 958	218 309	126 600	91 709
Intérêts courus	2 620	2 620	-	1 566	1 566	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>699 737</b>	<b>441 779</b>	<b>257 958</b>	<b>564 875</b>	<b>365 666</b>	<b>199 209</b>

## Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollar américain pour 0,1 million d'euros ainsi qu'à des contrats de vente de Livre Sterling pour 0,2 million d'euros.

## Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

## 2.7.4 Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.23
Participations	151 849
Créances rattachées à des participations	37 155
<b>Total immobilisations</b>	<b>189 003</b>
Créances d'exploitation	10 781
Créances diverses	284 461
<b>Total créances</b>	<b>295 242</b>
Emprunts et dettes financières divers	48 508
Dettes fournisseurs	5 542
Dettes diverses	233
<b>Total dettes</b>	<b>54 283</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>38 123</b>
Produits de participation	21 081
Autres intérêts et produits assimilés	17 841
Dotations provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilés	(798)

## 2.7.5 Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2023, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2026	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026	Schuldscheindarlehen 2029*
Date de signature	juillet 2023	décembre 2019	juillet 2021	février 2024
Date d'échéance	juillet 2026	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026	février 2029
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2023)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>		
Garantie	Néant			
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA			
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %		

n.a. : Non applicable.

\*En février 2024, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (SSD) de 72 millions d'euros (maturité 2029 *in fine*) qui viendra rembourser le SSD de 70 millions d'euros (maturité fin 2024 – début 2025).